

27.09.2013 - 15:22 Uhr

Choc à Rothenburg : l'entreprise planifie une délocalisation de la production - 155 places de travail en danger

Zürich (ots) -

Manière d'agir impudente de l'investisseur et du management de Boa

De nouveau, un groupe international, qui se trouve en difficulté, annonce la suppression de places de travail, où cela est le plus pratique : en Suisse. Cela est sans scrupules, irresponsable et ne témoigne pas d'une façon de pensée orientée vers la qualité.

Le fait que le CEO de Boa ait quitté l'entreprise en juillet, ne laissait rien présager de bon. Lors de la procédure de consultation qui s'est ouverte aujourd'hui, le groupe Boa a communiqué qu'il voulait supprimer jusqu'à 155 places de travail à Rothenburg. Un transfert de toute la production est en discussion. Seulement un site de distribution et d'offre devrait être maintenu pour une douzaine d'employés. Ce qui est particulièrement douloureux est que 13 apprentis sont concernés.

L'investisseur de Boa, AEA, et le management du groupe se sont apparemment facilités la tâche. Avant de choisir où ils allaient supprimer des places de travail, ils ont concentré l'activité en Suisse. En Suisse, grâce à un droit du travail libéral, on peut licencier des employés avec peu d'investissement. Et on peut argumenter que la main-d'oeuvre est trop chère et que le rendement est trop bas. Cela ne joue apparemment aucun rôle que les employés de Boa à Rothenburg fournissent un travail de haute qualité et qu'ils soient fiables et loyales. Employés Suisse considère cette manière d'agir comme impudente. L'association ne la comprend d'aucune manière.

Employés Suisse demande à AEA et au management du groupe Boa de revoir sérieusement la mesure prévue et d'étudier de meilleures variantes durant la phase de consultation. Le maintien du site de production de Rothenburg doit rester une option.

Le plan social de l'entreprise date de 1992. Il doit être actualisé sans tarder, afin d'être préparé à toutes les éventualités.

Pour les apprentis, une solution doit toute de suite être recherchée. Ils ne peuvent être laissés longtemps dans une situation incertaine, celles de savoir s'ils peuvent ou pas poursuivre leur apprentissage.

Toutes les personnes licenciées doivent être aidées par un outplacement.

Contact:

Astrid Beigel, secrétaire régionale Mittelland, 044 360 11 61
Virginie Jaquet, communication Employés Suisse, 044 360 11 43, 079
385 47 35

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100006251/100744570> abgerufen werden.